



RAPPORT
de la
quarante-septième session du Comité exécutif
de la
Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse,
tenue à
La Haye, Pays-Bas, 5-8 mars 1985

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

W/R3443/c



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
1. Adoption de l'ordre du jour	2
2. La situation de la fièvre aphteuse en Europe en 1983 et 1984	2
2.1 Situation et prophylaxie en Europe	3
2.2 Campagnes de vaccination dans le sud-est de l'Europe	3
2.3 Situation de la fièvre aphteuse dans d'autres régions présentant un intérêt particulier pour l'Europe	4
2.4 Maladie vésiculeuse du porc en Europe	4
2.5 Traitement des eaux grasses	4
3. Activités du Groupe de recherche	4
3.1 Normes minimums de sécurité dans les laboratoires travaillant sur le virus aphteux	5
3.2 Manipulation de matériel génétique aphteux.....	5
4. Régionalisation de la production de vaccin antiaphteux	5
5. Réserve stratégique de vaccin (banque de vaccin) pour l'Europe ..	6
6. Etude des coûts et des avantages des politiques de vaccination en Europe	6
7. Examen des politiques actuelles d'importation de viande en Europe	7
8. Rapport financier et approbation du budget	7
9. Activités futures	7
10. Autres questions	8
11. Adoption du Rapport	8

Annexe 1 - Fonds fiduciaire 9042 - Budget de 1985 tel que révisé par le Comité exécutif à sa quarante-septième session	9
---	---

INTRODUCTION

Le Comité exécutif de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse a tenu sa quarante-septième session au Ministère de l'agriculture et des pêches, à La Haye, Pays-Bas, du 5 au 8 mars 1985.

Etaient présents:

Comité exécutif

Dr A. Rojahn, République fédérale d'Allemagne	Président
Dr F. Walla, Autriche) Vice-présidents
Dr M.J. Dobbelaar, Pays-Bas	
Dr H. Keller, Suisse	
Dr N. Tanev Belev, Bulgarie	
Dr C.A.M. de Andrade Fontes, Portugal	
Dr H. Rees, Royaume-Uni	
Dr R. Berger, Finlande	

Secrétariat

Dr P. Stouraitis
Secrétaire de la Commission européenne de lutte
contre la fièvre aphteuse

Mlle J. Raftery
Assistante administrative
Commission européenne de lutte contre la
fièvre aphteuse

Observateurs

Dr J.A. Smak
Vétérinaire
Ministère de l'agriculture et des pêches
La Haye

Le vice-ministre de l'agriculture et des pêches, M. A. Ploeg, a fait une brève allocution. En souhaitant la bienvenue aux participants, il a souligné l'importance des activités du Comité exécutif et son rôle indispensable dans le travail de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse. M. Ploeg a appelé l'attention sur la diminution spectaculaire du nombre des foyers de fièvre aphteuse en Europe, depuis la création de la Commission en 1953. Malgré cela, les pays doivent rester vigilants. Les foyers qui se sont déclarés récemment en Grèce et en Italie montrent clairement que la tâche de la Commission n'est pas achevée et l'accroissement constant de ses membres atteste bien l'utilité de ses travaux.

M. Ploeg a souhaité aux participants des débats féconds et un séjour agréable à La Haye.

En ouvrant la session, le président a remercié le vice-ministre de ses aimables paroles et le Gouvernement des Pays-Bas d'avoir offert d'accueillir cette session du Comité exécutif.

Point 1 - Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant a été adopté sur proposition du président:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Situation de la fièvre aphteuse en 1983-84
 - 2.1 Situation et prophylaxie en Europe
 - 2.2 Campagnes de vaccination dans le sud-est de l'Europe
 - 2.3 Situation de la fièvre aphteuse dans d'autres régions présentant un intérêt particulier pour l'Europe
 - 2.4 Situation de la maladie vésiculeuse du porc en Europe
 - 2.5 Traitement des eaux grasses - questionnaire
3. Activités du Groupe de recherche
 - 3.1 Normes fondamentales de sécurité dans les laboratoires antiaphteux
 - 3.2 Manipulation de matériel génétique aphteux; questionnaire
4. Régionalisation de la production de vaccins antiaphteux
5. Réserve stratégique de vaccin (banque de vaccin) pour l'Europe
6. Etude des coûts et avantage de la politique de vaccination en Europe
7. Examen des politiques actuelles d'importation de viande en Europe
8. Rapport financier et approbation du budget
9. Activités futures
10. Autres questions
11. Adoption du rapport

Point 2 - La situation de la fièvre aphteuse en Europe en 1983 et 1984

Le secrétaire a présenté le document pertinent.

Le Comité a examiné et discuté la situation de la fièvre aphteuse dans chaque pays. Il a accordé une attention particulière au foyer de ASIE-1 qui s'est déclaré en Grèce en 1984 et à la situation actuelle en Italie.

Il s'est déclaré préoccupé par la situation en Italie et par le fait que, malgré les mesures de lutte appliquées, des foyers étaient encore largement disséminés dans le pays et continuaient à être signalés. Le Comité a noté avec une inquiétude particulière les foyers signalés chez des porcs en Italie, qui ne sont pas du tout protégés par la vaccination.

Le Comité a aussi été d'avis que, dans les conditions actuelles, tout le cheptel bovin devait être vacciné sans délai, et une vaccination en anneau devrait être pratiquée si la maladie affecte d'autres espèces, comme les porcs.

Le Comité a estimé qu'il était indispensable d'appliquer immédiatement des mesures de lutte strictes et efficaces dans les foyers primaires, pour empêcher l'apparition de foyers secondaires.

Le secrétaire a informé le Comité qu'il avait été en contact continu avec les autorités vétérinaires italiennes, depuis la signalisation du premier foyer. Le Comité a reconnu les difficultés éprouvées par les services vétérinaires italiens pour faire face à la situation actuelle et s'est déclaré disposé à les aider dans toute la mesure possible. Durant la réunion, le Comité a pris contact avec le directeur général des services vétérinaires italiens pour connaître ses vues à ce sujet.

Le Comité a totalement approuvé les efforts déployés par les services vétérinaires italiens pour effectuer des investigations approfondies sur les foyers de virus A5 apparus dans le pays et il a exprimé l'espoir que les résultats des essais immunologiques pourraient être mis à la disposition de la Commission à sa vingt-sixième session.

Le Comité a appelé l'attention des chefs des services vétérinaires européens sur les difficultés rencontrées ces dernières années pour diagnostiquer les premiers foyers de maladie. Dans certains pays, les vétérinaires ne sont plus familiarisés avec la fièvre aphteuse. Une formation dans ce domaine est nécessaire.

Le secrétaire a informé le Comité des mesures prises pour aider la Grèce à l'occasion des attaques de virus ASIE-1 qui se sont déclarées en juin 1984 dans la zone tampon du delta d'Evros. Les mesures appliquées ont été conformes aux directives données par le Comité à sa quarante-sixième session. Les membres ont aussi été informés qu'une aide d'urgence avait été fournie à la Bulgarie, sous forme de 430 000 doses de vaccin ASIE-1 qui ont été utilisées le long des frontières avec la Grèce et la Turquie.

Le Comité a apprécié les mesures prises rapidement en l'occurrence par le secrétaire, en consultation avec le président.

Point 2.1 - Situation et prophylaxie en Europe

Le Comité a pris note des programmes de vaccination exécutés dans certains pays européens et a discuté les points soulevés au sujet de la production de vaccins considérés comme exotiques pour l'Europe.

Après une discussion approfondie, le Comité a estimé que les systèmes prophylactiques actuels n'assuraient qu'une protection incomplète, car les porcs et les petits ruminants ne sont pas vaccinés régulièrement. Il a été d'avis qu'il fallait maintenir la stratégie actuelle de vaccination en Europe jusqu'au moment où seront connus les résultats de l'étude de rentabilité sur les politiques de vaccination dans les pays européens.

Point 2.2 - Campagnes de vaccination dans le sud-est de l'Europe

Le secrétaire a présenté le document pertinent. Il a donné des informations détaillées sur l'exécution des campagnes de vaccination en Grèce et en Turquie en 1983/84, ainsi qu'en 1985, et sur les mesures prises pour maintenir la zone tampon jusqu'en 1987, mesures qui ont été discutées lors d'une visite faite par le président et le secrétaire en Turquie et en Bulgarie en janvier/février 1985. A partir de 1986, la Turquie devrait être en mesure d'utiliser des vaccins de production nationale pour exécuter les campagnes dans la partie turque de la zone tampon, tandis que la Commission continuera à fournir du vaccin à la Grèce et à la Bulgarie.

Si la Turquie ne parvient pas à couvrir elle-même ses besoins en vaccins d'ici à 1986, la Commission continuera à mettre à sa disposition les vaccins nécessaires.

Le Comité a recommandé:

- 1) de maintenir la zone tampon;
- 2) en cas d'urgence, de prendre des dispositions pour fournir rapidement des vaccins de la souche appropriée.

Considérant:

- 1) les récents développements des techniques de production de vaccin;
- 2) l'amélioration des systèmes de sécurité dans les laboratoires travaillant sur le virus aphteux;
- 3) les définitions différentes des virus aphteux dits "exotiques" et
- 4) la nécessité de diversifier les sources de vaccin,

Le Comité a recommandé que la Commission réexamine à sa vingt-sixième session, sous le point de l'ordre du jour "Régionalisation de la production de vaccin antiaphteux", la recommandation de l'OIE concernant la production de vaccin contre les souches dites "exotiques".

Le Comité a remercié les pays responsables de la zone tampon d'avoir réussi à maintenir pendant une si longue période le cordon sanitaire établi dans cette zone.

Point 2.3 - Situation de la fièvre aphteuse dans d'autres régions présentant un intérêt particulier pour l'Europe

Le secrétaire a présenté le document pertinent et le Comité a longuement examiné la situation de la fièvre aphteuse dans les autres régions présentant un intérêt pour l'Europe. Examinant la situation au Proche-Orient et en Amérique du Sud, il s'est déclaré préoccupé par la détérioration de la situation au Proche-Orient et par les changements intervenus dans le tableau des souches de virus en Amérique du Sud.

Le Comité a recommandé que la Commission poursuive ses efforts pour obtenir rapidement de meilleures informations sur ces problèmes.

Le Comité a recommandé en outre que des fonds soient affectés à des recherches sur la préparation de vaccin avec des souches de virus qui peuvent être dangereuses pour l'Europe.

Point 2.4 - Maladie vésiculeuse du porc en Europe

Le Comité a noté le recul remarquable de cette maladie en Europe et déclaré que les pays devraient continuer à surveiller la situation en vue de diagnostiquer la fièvre aphteuse chez les porcs à un stade précoce.

Point 2.5 - Traitement des eaux grasses

Le Comité a examiné les réponses au questionnaire et suggéré de préparer, pour examen par la Commission à sa vingt-sixième session, un court document proposant une définition des "eaux grasses".

Point 3 - Activités du Groupe de recherche

Le président du Groupe de recherche a résumé le rapport de la dernière réunion du groupe, tenue à l'Istituto zooprofilattico de Brescia, en Italie, en juin 1984. Ce rapport a été distribué. Le président du Groupe a donné des précisions sur les questions discutées à la réunion et sur celles qui avaient été renvoyées au Groupe par la Commission.

Point 6, question 2, concernant les essais sur les souches de virus aphteux en Argentine. Comme les résultats définitifs ne sont pas encore disponibles, le Comité a recommandé au secrétaire d'inviter le Dr Leunen à les présenter à la vingt-sixième session.

Le point 6, question 5 - désinfection des véhicules à des points de contrôle - a suscité un long débat. Le Comité a souligné que les contrôles aux frontières sont très importants et il a estimé que la désinfection des véhicules à des points de contrôle est nécessaire dans certains cas, car le risque d'introduction de la maladie par leur intermédiaire ne saurait être entièrement exclu. Quant à la question de la présence de virus de la fièvre aphteuse dans les produits laitiers, le président du Groupe a déclaré qu'il s'agissait d'un problème persistant et qu'il pourrait être utile d'examiner avec d'autres organisations internationales les données qui sont devenues disponibles à ce sujet depuis 1977 (Réunion du Groupe de recherche à Lindholm).

Après avoir longuement examiné les avantages qui pourraient en dériver, le Comité a décidé que la prochaine session du Groupe de recherche aurait lieu au Centre PANAFTOSA de Rio de Janeiro, au Brésil, en octobre 1985. Le Groupe pourra ainsi procéder à des échanges de vues directs avec les spécialistes sud-américains et obtenir des informations de première main sur les questions d'intérêt commun.

Point 3.1 - Normes minimums de sécurité dans les laboratoires travaillant sur le virus aphteux

Le président du Groupe de recherche a présenté le document pertinent.

Le Comité a recommandé qu'une introduction à ce document soit préparée, que quelques amendements mineurs soient apportés au texte, à savoir que la période de quarantaine mentionnée sous A.3 (b) soit portée de 2 à 4 jours, et que les annexes aux points F et G du document aident les lecteurs à se former une opinion à ce sujet.

Point 3.2 - Manipulation de matériel génétique aphteux

En présentant ce point, le secrétaire a rappelé les recommandations formulées à la vingt-cinquième session, celles qui avaient été faites par le Groupe de recherche à ses réunions de Tübingen (1981) et de Lelystad (1983) et la définition de ce matériel donnée par la Commission de la fièvre aphteuse de l'OIE réunie à Paris en novembre 1984.

Le président du Groupe de recherche a donné des informations plus précises en soulignant le risque que présente le matériel contaminé par du virus aphteux. Il faut contrôler l'absence de virus ou d'ARN infectieux dans ce matériel avant de le remettre aux laboratoires officiels ou privés qui font des recherches sur la recombinaison du matériel génétique.

Le Comité a estimé que les autorités nationales devraient adopter des règles couvrant tant le déplacement de ce matériel à partir des laboratoires travaillant sur le virus aphteux que son importation. Il faut utiliser des tests adéquats pour contrôler l'absence de virus infectieux.

Point 4 - Régionalisation de la production de vaccin antiaphteux

Le secrétaire a fourni des informations générales sur le document correspondant et sur la réglementation CEE/OIE en la matière. Il a aussi donné des informations sur les établissements de production de vaccin existant dans le monde, en particulier dans les zones qui présentent un intérêt pour l'Europe (Proche-Orient et Afrique du Nord).

Après avoir passé en revue les établissements de production de vaccin antiaphteux existant dans le monde et les problèmes posés par la production de vaccin et par les contrôles sur bovins, le Comité a estimé qu'il faut tenir compte de ces problèmes quand on propose d'installer de nouveaux laboratoires.

Le Comité a estimé que les pays de différentes parties du monde devraient envisager la création d'une réserve stratégique de vaccin, sous forme d'antigène concentré. Il a été d'avis que la Commission devrait examiner la possibilité de fournir une assistance dans une situation de ce genre qui fait peser une menace sur l'Europe.

Quant à l'Europe, le Comité a suggéré d'examiner à la vingt-sixième session de la Commission, sous le point correspondant de l'ordre du jour, le problème de la fourniture rapide de vaccin exotique en cas d'urgence.

Point 5 - Réserve stratégique de vaccin (banque de vaccin) pour l'Europe

Le Comité a été informé de la création d'une banque internationale de vaccin avec le concours de cinq pays européens, plus l'Australie et la Nouvelle-Zélande. La banque appartiendra aux pays membres et sera gérée par les chefs de leurs services vétérinaires respectifs.

Quatre types de virus aphteux seront stockés dans la banque - O1, C1, A22 et A24. Cinq cent mille doses bovines de chaque type seront stockées sous forme d'antigène concentré inactivé.

Le Comité a remercié le Royaume-Uni et les autres pays affiliés à la banque du travail qu'ils ont accompli. Cette initiative constitue un exemple que d'autres pays dans les régions extra-européennes auraient intérêt à suivre. Le président a déclaré qu'actuellement les autres pays européens s'intéressent surtout à une réserve de vaccins exotiques et qu'il sera temps d'examiner l'actuelle stratégie prophylactique quand les résultats de l'analyse de rentabilité seront connus. D'autres groupes de pays européens pourraient alors décider d'adopter une politique commune et de participer à une banque pour tous les types de vaccins.

Le Comité a estimé que cette question devrait être examinée à la vingt-sixième session de la Commission. La Commission pourrait envisager la possibilité d'utiliser les installations de stockage disponibles pour créer une banque de vaccin réservée uniquement aux types exotiques.

Point 6 - Etude des coûts et des avantages des politiques de vaccination en Europe

Le document pertinent a été présenté par le secrétaire et par le Dr Smak (Pays-Bas).

Comme il est impossible de faire des analyses de rentabilité qui soient directement applicables à tous les pays membres, ce document se borne à donner un modèle à suivre par les pays européens qui désirent effectuer une analyse économique avant d'arrêter leur stratégie de vaccination contre la fièvre aphteuse. Il part de l'hypothèse que chaque pays a le choix entre plusieurs solutions possibles.

Ce modèle d'analyse de rentabilité devrait aider les gouvernements à choisir la meilleure politique possible, en fonction de leur situation particulière.

Le président a remercié le groupe de travail des efforts qu'il a consacrés à la préparation de ce document, tâche qui présentait de grandes difficultés étant donné la multiplicité des facteurs à prendre en considération dans chaque pays.

Le Comité a décidé que le document serait soumis à l'examen de la Commission à sa vingt-sixième session.

Les commentaires des pays membres seront pris en considération dans la préparation de la version finale.

Le Comité a décidé que le Dr Davies (Royaume-Uni) sera invité à présenter ce document - avec des exemples - à la vingt-sixième session de la Commission.

Point 7 - Examen des politiques actuelles d'importation de viande en Europe

Le Comité a examiné les recommandations adoptées à la dix-neuvième session de la Commission (1972) sur les conditions applicables aux importations en Europe de viande de boeuf provenant de pays où la fièvre aphteuse est endémique et où sont présentes des souches de virus qui ne sont pas considérées comme exotiques pour l'Europe. Après un débat, le Comité a estimé qu'il fallait reconsidérer et actualiser cette recommandation à la lumière des circonstances actuelles et des connaissances acquises depuis qu'elle a été formulée. Il faut aussi tenir compte des règles et de la réglementation des autres organisations.

Point 8 - Rapport financier et approbation du budget

L'assistance administrative a présenté le document traitant de cette question. Le Comité a discuté et examiné point par point le budget provisoire de 1985. Il a souligné la nécessité de réduire les dépenses, spécialement pour l'assistance temporaire et les heures supplémentaires. L'assistante administrative a expliqué que les fonds alloués à l'assistance temporaire couvraient les frais d'interprétation à la vingt-sixième session et que le montant affecté aux heures supplémentaires était justifié par le gros travail de dactylographie et par le fait que le Service de la santé animale, à court de personnel, n'était pas en mesure de fournir une aide au secrétariat de la Commission pour la frappe des documents.

Le Comité a recommandé de réduire de 4 000 dollars le montant affecté à ces deux postes.

Il a été signalé que le montant affecté aux services contractuels était insuffisant pour couvrir les services fournis par le Laboratoire mondial de référence; le Comité est convenu de le porter de 5 000 à 7 000 dollars. La FAO fournit une aide au Laboratoire mondial de référence aussi parce que d'autres pays utilisent ses services de diagnostic.

Le montant affecté aux bourses et aux voyages d'étude a été majoré et 19 000 dollars ont été alloués pour des essais immunologiques.

Le budget du fonds fiduciaire 9042 pour 1985 a été adopté, tel que révisé par le Comité.

Point 9 - Activités futures

Le Comité est convenu de poursuivre ses activités en se conformant aux recommandations qui seront soumises à ce sujet à la vingt-sixième session de la Commission. Elles peuvent être résumées comme suit:

1. Poursuite de l'analyse des différentes stratégies de lutte contre la fièvre aphteuse, à la lumière de l'expérience acquise dans différents pays européens;

2. Exécution des campagnes et surveillance de la situation de la fièvre aphteuse dans le sud-est de l'Europe et au Proche-Orient;
3. Envoi d'une mission pour visiter les points de contrôle aux frontières et la zone tampon dans le sud-est de l'Europe, afin d'obtenir des informations de première main sur la situation et sur les mesures de lutte contre la maladie;
4. Maintien de contact avec les pays non membres et lancement d'appels pour les encourager à adhérer à la Commission; rassemblement d'informations sur la situation de la fièvre aphteuse en Europe et dans d'autres régions du monde;.....
5. Réexamen des politiques d'importation en Europe pour les réviser et les actualiser en cas de besoin;
6. Appui à la proposition du Groupe de recherche de renforcer la coopération entre les laboratoires pour optimiser la mise au point et l'utilisation d'anticorps monoclonaux;
7. Participation aux activités de la FAO concernant la fièvre aphteuse;
8. Préparation d'une brochure décrivant les activités et les réalisations de la Commission au cours des 30 dernières années.

Point 10 - Autres questions

Le Comité a noté que la Commission, fondée en 1953, avait aujourd'hui plus de 30 ans, et il a estimé qu'il y aurait lieu de préparer une brochure récapitulant brièvement ses activités et ses réalisations durant cette période.

Date de la quarante-huitième session

La date et le lieu de la quarante-huitième session du Comité exécutif seront examinés à la vingt-sixième session de la Commission, qui se tiendra à Rome en avril 1985.

Point 11 - Adoption du Rapport

Le rapport tel que révisé par le Comité a été adopté. Il a été décidé qu'il serait inutile d'ajouter des annexes, car celles-ci seront soumises à la vingt-sixième session, puis incluses dans son rapport.

Avant de clore la réunion, le président a remercié les services vétérinaires néerlandais de l'hospitalité très cordiale accordée aux membres du Comité et des dispositions prises pour la bonne marche de la réunion.

COMMISSION EUROPEENNE DE LUTTE CONTRE LA FIEVRE APHTEUSE

Fonds fiduciaire 9042 - Budget de 1985 tel que révisé
par le Comité exécutif à sa quarante-septième session

.10 Personnel	\$E.-U.	\$E.-U.
01. P-5 Spécialiste de la santé animale (12 mois)	62 500	
G-6 Assistante administrative (12 mois)	29 000	
03. Assistance temporaire (interprètes pour la vingt-sixième session - 4 x 4 jours)	8 000	
05. Heures supplémentaires - services de dacty- lographes pour la quarante-septième session du Comité exécutif, la vingt-sixième session de la Commission et la session du Groupe de recherche	<u>3 000</u>	102 500
.14 <u>Congé dans les foyers</u> - auquel a droit tous les deux ans le personnel du secrétariat		3 000
.20 <u>Voyages</u> - secrétariat, président et rapporteur pour la vingt-sixième session		12 000
.30 <u>Services contractuels</u> - services du Laboratoire mondial de référence de Pirbright en 1985		7 000
.40 <u>Dépenses générales de fonctionnement</u>		
.45 Frais de représentation*	1 000	
.49 Divers	<u>500</u>	1 500
.50 <u>Fournitures et matériel</u> (Fonctions spéciales/Art.V de l'Acte constitutif)		<u>20 000</u>
		146 000
		=====
Promesses de contributions pour 1985	\$E.-U. 153 042 93	
Solde au 31.12.84	\$E.-U. <u>40 219 92</u>	
	\$E.-U. 193 261 92	Solde \$E.-U. 47 262
		=====

COMPTE SPECIAL

.20 <u>Voyages</u> - Groupe de recherche		13 000
.30 <u>Services contractuels</u>		
- Etude sur les laboratoires	1 000	
- Essais immunologiques des nouvelles souches de virus aphteux qui peuvent présenter des différences par rapport aux vaccins anti- aphteux actuellement utilisés en Europe	<u>19 000</u>	20 000
.80 Bourses/Voyage d'étude		5 000
	Solde non engagé	<u>9 262</u>
	\$E.-U.	47 262
		=====

* Applicables les années où ont lieu des sessions générales, comme convenu à la quarante-cinquième session du Comité exécutif.